

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	145 (2000)
Heft:	4
Artikel:	Entretien avec... : Igor Perrig, chef de la section du partenariat pour la paix à l'état-major général
Autor:	Perrig, Igor / Curtenaz, Sylvain
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-345990

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Entretien avec...

Igor Perrig, chef de la Section du Partenariat pour la paix à l'Etat-major général

RMS: Igor Perrig, bien que très connue, pouvez-vous nous situer cette section qui semble quelque peu «exotique» au sein de l'EMG?

I. P.: La section n'est pas à considérer comme «exotique»! Au sein de l'EMG, elle est subordonnée au *Groupe de la promotion de la paix et de la coopération en matière de sécurité*. Nous sommes placés sous la responsabilité du divisionnaire Schärli qui, lui, en réfère directement au chef de l'Etat-major général. La section est toutefois la seule au sein de l'EMG à s'occuper du PPP. Notre fonction est autant de coordonner les activités PPP au sein de l'armée, que d'en faire passer le message et le produit.

RMS: Vous êtes donc le seul à traiter de ce sujet au sein de notre administration?

I.P.: Loin de là! Nous collaborons étroitement avec le Bureau interdépartemental PPP/CPEA, subordonné au Secrétariat général du DDPS, avec le DFAE et la DDC. Nos réunions régulières nous permettent de coordonner nos efforts en matière de coopération avec l'ensemble des institutions du PPP.

RMS: Pour vous, que représente le PPP?

I. P.: La participation au PPP est l'image d'une nouvelle per-

ception de la Suisse et de son armée en matière de politique extérieure de sécurité.¹ Elle est le signal d'un grand changement dans notre stratégie, c'est-à-dire l'évolution de notre politique de sécurité qui est en train de passer d'une défense nationale autonome à une sécurité globale obtenue par la coopération. Au travers du PPP, nous avons démontré que la Suisse ne poursuit pas uniquement des buts égoïstes, mais qu'elle se montre prête à participer activement à la mise en place d'une architecture de sécurité européenne, cela d'autant plus que nous prenons une part plus active au sein du PPP que nous ne le faisions auparavant. Nous voulons participer à la stabilité et la paix en Europe, non seulement sur le papier – par des rapports et des déclarations d'intention – mais par de nombreuses activités.

RMS: Quelles sont ces activités dont vous nous parlez?

I. P.: Le PPP est un programme très vaste, en constant développement. Il y a d'un côté la composante militaire que l'on peut grossièrement résumer en termes d'interopérabilité et de *Peace Support Operations*. D'autre part, il existe des programmes au sein du Conseil du partenariat euro-atlantique (CPEA), qui représentent une forme d'aide au développement

pour les forces armées qui en ont besoin. La Suisse participe ainsi à divers programmes au profit des Etats baltes et dans les Balkans.

Dans la région de la Baltique, notre pays apporte son soutien au Collège de défense balte (BDC), à Tartu en Estonie. Nous contribuons financièrement à son budget annuel et nous avons mis un officier à sa disposition en tant que professeur. Les Etats baltes reçoivent en outre, en fonction de leurs besoins et de leurs demandes, du matériel de liquidation, dont notamment des véhicules militaires. Ces livraisons sont complétées par un programme d'instruction des mécaniciens, afin que les nouveaux utilisateurs soient indépendants pour la maintenance de ces véhicules. Nous invitons également des officiers baltes à prendre part à certains cours donnés en Suisse, notamment à l'Ecole militaire supérieure.

Nous avons un second programme d'aide dans les Balkans. Pour cette région, les accents sont mis sur la Macédoine et l'Albanie. En Albanie, nous coopérons avec l'OTAN et le Centre AC de Spiez à un programme de destruction de matériaux toxiques. Toujours en Albanie, nous aidons à la mise sur pied d'un service d'information de la troupe. Ce ser-

vice est le fruit d'une collaboration entre notre Service d'information de la troupe et le ministère albanais de la Défense. Au vu des problèmes que connaît actuellement ce pays, un service d'information objectif et crédible est une nécessité.

RMS: Cela doit occasionner de grandes dépenses! Est-ce tout ce que nous «rapporte» le PPP?

I. P.: Bien au contraire! La sécurité n'a pas de prix! Il est évident qu'outre une stabilité politico-militaire améliorée en Europe et un contrôle démocratique accru des forces armées, les apports majeurs dont nous profitons actuellement sont à situer dans le domaine de l'instruction. Par ailleurs, le PPP est également riche en synergies dont nous pouvons profiter, tant dans le domaine de l'instruction que du développement des matériels.

En participant au PPP, nous bénéficions du savoir-faire de nos partenaires, ainsi que de potentiels d'entraînements communs. Lors des exercices auxquels nous participons, nos cadres apprennent à assumer des charges dans des états-majors multinationaux. Ils peuvent en tirer des conséquences pratiques et des leçons dont il ne tient qu'à nous de profiter. Dans ce domaine, nous participons au PPP en appliquant le concept de *train the trainers*, de telle manière à pouvoir assurer par la suite notre instruction de manière autonome.

Nous avons également la chance de pouvoir contribuer à la KFOR. Cette participation,

une nouvelle expérience pour la Suisse, est l'occasion pour notre armée d'acquérir de l'expérience dans le domaine opérationnel, la logistique et le commandement.

RMS: la KFOR est-elle donc une opération PPP?

I. P.: L'opération de rétablissement de la paix au Kosovo n'est pas à proprement parler une opération PPP, mais notre participation n'aurait pu devenir réalité sans les premiers pas de la Suisse au sein du Partenariat.

La préparation future des opérations que l'OTAN mènera, au besoin de concert avec les pays partenaires, et sur une base volontaire, aura lieu au sein du Cadre politico-militaire (PMF). Il est évident que pouvoir participer dans le futur à ce genre de préparation sera un grand enrichissement pour nous.

RMS: Il a souvent été dit que ce n'était pas à l'OTAN de diriger les opérations au Kosovo, mais que cette tâche aurait dû être celle des pays européens. Pensez-vous que la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) ait un avenir? Si oui, lequel?

I. P.: Il semblerait que les pays européens fassent actuellement preuve d'une volonté affirmée de concertation quant à une politique européenne commune en matière de sécurité. Ils y ont été poussés par les Américains qui espèrent n'avoir un jour plus qu'un seul interlocuteur en Europe pour les questions relatives à la sécurité et à la défense. Ce processus

est toutefois long et ne pourra probablement pas aboutir aussi rapidement que les ministres de l'Union européenne le désirent. Un premier pas décisif a été fait avec la nomination de M. Solana, en tant que secrétaire général de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) et que délégué de la Commission européenne en matière de défense et de politique extérieure.

L'évolution la plus probable ira dans le sens de la disparition de l'UEO, qui sera intégrée dans l'Union européenne en tant que «bras armé de la défense» de l'Europe.

Lors du sommet de Helsinki en décembre passé, les ministres des pays membres de l'Union européenne ont décidé de mettre sur pied, d'ici deux ans, une force armée de 60000 hommes, qui devrait pouvoir être engagée durant une année au moins. La tâche de cette force serait de faire office de corps de réaction aux crises dans le cadre des tâches de Petersberg (actions humanitaires et *search and rescue SAR*); elle aurait également des tâches de maintien de la paix pouvant aller jusqu'aux opérations d'imposition de la paix qui comprennent des actions de combat.

RMS: Tous les pays ont-ils les mêmes attentes quant à ce développement?

I. P.: Non, car il existe quelques différences dans la perception des tâches incomptes aux troupes travaillant en commun. Alors que la France imagine une force européenne entièrement autonome par rapport à l'OTAN, d'autres pays, tels

que l'Angleterre et l'Allemagne, ne veulent pas couper le lien transatlantique. Ils conçoivent les forces armées européennes comme des troupes pouvant profiter des infrastructures de l'OTAN, notamment en matière de logistique, de transports et de renseignement. On peut donc constater que les détails ne sont pas encore entièrement réglés !

De plus, il faut ajouter qu'en matière d'armement, il existe une compétition certaine entre les Etats-Unis et les pays européens. Les Américains espèrent qu'une future force européenne – si elle devait voir le jour – soit équipée de matériels compatibles avec les leurs, c'est-à-dire... américains ! L'industrie européenne de l'armement s'y oppose bien évidemment. Cette discussion est d'actualité, le Gouvernement anglais étant en train d'évaluer l'achat de l'armement du nouvel avion de combat (*Eurofighter*), ainsi que du nouvel avion de transport.

RMS: Pensez-vous que le PPP aura encore un sens, lorsque la majeure partie des pays européens feront partie, soit de l'OTAN, soit du «bras armé de l'Union européenne»?

I. P.: L'intérêt du PPP n'est pas uniquement d'avoir des forces armées à disposition. Cette institution est surtout destinée à stabiliser l'Europe de l'Atlantique à Vladivostok, tant dans le domaine de la sécurité que politiquement. De plus, les instruments qu'offre le PPP sont utilisables, autant



Igor Perrig.

pour des forces armées européennes communes que pour d'autres pays partenaires. L'interopérabilité doit aussi être un but pour la future armée européenne. Le PPP est une plate-forme pratique pour atteindre ces buts. Il n'est d'ailleurs pas exclu que des pays européens, qui ne participeront pas à cette armée commune, se montrent intéressés à prendre part à telle ou telle opération menée uniquement par les pays européens.

RMS: Comment concevez-vous l'avenir du Partenariat pour la paix ?

I. P.: A moyen terme, le PPP verra la réalisation des décisions prises au sommet de Washington, c'est-à-dire une capacité opérationnelle améliorée, rendue possible par un degré élevé d'interopérabilité des diverses forces armées partenaires. Ceci facilitera le recours aux divers modules nécessaires pour mener à bien une opéra-

tion de soutien de la paix. A long terme, nous pouvons imaginer que la seule différence entre les pays de l'OTAN et les pays partenaires sera l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord, c'est-à-dire le devoir d'assistance en cas d'attaque contre l'un des pays membre de l'OTAN.

RMS: Cela veut-il dire que nous pourrions être forcés à prendre part contre notre gré à des opérations ?

I. P.: Non ! Les pays partenaires seront toujours libres de choisir à quelles opérations ils veulent prendre part. De plus, les règles d'engagement définies par les autorités du pays partenaire sont à respecter par tous les autres Etats participant à une opération de soutien de la paix.

La décision de participer à une telle opération est prise au moment où la demande d'aide est émise par les instances politiques du PPP. A ce moment, le choix de participer ou non est entre les mains des divers pays membres du PPP. Par ailleurs, les arguments décisionnels sont souvent plus politiques que militaires.

Ce concept est donc entièrement compatible avec notre neutralité. Nous pouvons définir en toute souveraineté dans quelle mesure nous tenons à participer à une opération du maintien de la paix.

(Propos recueillis par le maj EMG Curtenaz)